

L'OIF, NOUVEL OUTIL DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Francophonie et coopération militaire, un nouveau départ pour l'OIF

/ Bernard Cazeneuve Député, membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées

L'importance du chemin parcouru depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000 est indéniable, qui conforte la position de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) comme outil des opérations de maintien de la paix. Nous avons largement eu l'occasion, au travers de la rédaction du rapport parlementaire sur la réforme de la coopération militaire ¹ d'effectuer divers entretiens avec des acteurs majeurs. Or, ce que nous pouvons entendre aujourd'hui, à travers différents témoignages, montre l'ampleur des évolutions qui se sont produites.

Tout d'abord les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface ² montrent que finalement, la Francophonie a pris à bras-le-corps le problème du maintien de la paix, ce qui n'était pas le cas au début des années 2000, alors que nous réfléchissions – à l'Assemblée nationale – au reformatage de la politique de coopération militaire française et au repositionnement de la France notamment en Afrique. Finalement, il s'avère que nous sommes rapidement passés d'une logique de précarré, où l'ensemble des acteurs tentaient de préserver en Afrique des intérêts français liés parfois à une histoire douloureuse, à une tentative ouverte de participer à un mouvement plus large, multilatéral, de maintien de la paix, qui permet à la France de jouer réellement son rôle. À titre d'exemple, à la fin des années 1990, il nous avait été confié la rédaction d'un rapport sur l'action de la France au Rwanda. La question qui était apparue comme centrale était de comprendre pourquoi la France avait été si lente à comprendre les enjeux du pays et les raisons pour lesquelles sa réputation, dans la région des Grands Lacs mais aussi sur l'ensemble du continent, était entachée du fait de cette coopération militaire.

Il semblait notamment difficile de comprendre pourquoi tant de temps avait été nécessaire pour entrer en contact avec les troupes du Front patriotique rwandais (FPR),

1. Rapport d'information de Bernard Cazeneuve [Commission de la défense] sur la réforme de la coopération militaire, 20 novembre 2001. <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3394.asp>

composée essentiellement de Tutsis anglophones qui, depuis le territoire de l'Ouganda, tentaient de renverser le président Juvénal Habyarimana. Des sources proches de François Mitterrand l'expliquent par une analyse de l'ancien président qui renvoyait à ce que lui-même nommait le « complexe de Fachoda ». Cette conviction, qu'il y avait un complot ourdi par des puissances anglophones destiné à faire en sorte que la France soit remise en cause dans ses prérogatives, est confirmée dans de nombreux documents récemment déclassifiés. Cette vision nous a malheureusement conduits très loin au Rwanda – bien qu'elle n'explique pas à elle seule le bourbier dans lequel la France s'est enlisée. La voie suivie aujourd'hui est toute autre. Il s'agit désormais d'intervenir soit en amont en prévenant le conflit, soit très en aval, mais dans un cadre systématiquement multilatéral. À l'époque nous étions au cœur de la crise. Si nous ne tenions pas les fusils, nous fournissions les munitions et expliquions comment les utiliser au front. Une fois encore, c'est dire l'importance du chemin qui a été parcouru. Les évolutions que l'on peut constater s'expliquent cependant en grande partie par celles du contexte international lui-même.

Une fois ce constat établi, il semble que deux éléments doivent être développés. Tout d'abord, nous avons raison de multilatéraliser nos interventions. Nous devons même aller plus loin dans cette direction. Lorsque nous avons constaté ce que nous avons fait dans un certain nombre de pays, avec de bonnes intentions, nous avons souhaité modifier sensiblement le périmètre et les modalités de mise en œuvre de notre coopération militaire. Cela s'est traduit par la suppression de la Mission de la coopération militaire, remplacée par la Direction de la coopération militaire et de défense, rattachée au quai d'Orsay. Ce rattachement s'est avéré être tout à fait justifié car permettant une meilleure coordination et gouvernance de notre coopération militaire. La présence de la France et notre vision de la francophonie ont pu s'affirmer plus sereinement. Cependant nous sommes allés au-delà et avons voulu faire en sorte de la rééquilibrer d'avantage pour atteindre les objectifs actuels en termes de maintien de la paix. Un exemple peut s'avérer éclairant : à la fin des années 1990, la seule Mauritanie disposait de 25 coopérateurs militaires français, soit 7 de plus qu'il n'y en avait alors dans toute l'Europe centrale et orientale. La coopération militaire était donc totalement bilatéralisée, nous mettant aux prises directes avec les problèmes des pays dans lesquels nous intervenions alors même que l'expérience de la région des Grands Lacs prouvait tragiquement que seules les interventions multilatérales étaient de nature à garantir l'efficacité du maintien de la paix. De ce point de vue et par-delà la réforme de la Direction de la coopération militaire, la mise en place des Écoles nationales à vocation régionale (ENVR) ¹ est une avancée fondamentale qui permet aux Africains de prendre en charge, dans une relation refondée avec la France, les opérations de maintien de la paix sur leur territoire. Il faut aller plus loin dans le développement de ces écoles en impliquant toujours davantage les pays africains dans leur défense, et en les ouvrant aux autres pays de l'Union européenne. Il ne faut pas que nos actions autour et sur la base de l'OIF pour favoriser le développement du maintien de la paix soient perçues par nos partenaires comme une manière, détournée, de revenir à une prédominance française qui ferait fi de tout ce qui peut être fait au sein de l'Union

européenne. Il n'y a pas d'incompatibilité entre le processus lancé à La Baule (pour faire en sorte que la construction de l'UE prenne aussi en compte la dimension de la coopération et certains objectifs de maintien de la paix) et l'affirmation de la dimension francophone de nos ambitions. La Francophonie que l'OIF porte, se doit d'être ouverte à l'Europe, et si nous pouvions faire de ces ENVR l'occasion de porter entre pays de l'Union des programmes à destination des pays africains, nous ferions œuvre utile. Bien évidemment, nous allons aujourd'hui au-delà de l'Union, mais il faut avant tout renforcer ce qui est fait dans ce cadre.

Enfin, on ne peut pas disjoindre totalement la Francophonie du discours porté par la France au niveau international. En tant que parlementaires, nous nous inquiétons à l'heure actuelle de la discordance qui pourrait exister entre le discours de la France et les ambitions de l'OIF en matière de maintien de la paix, si nous cédon à une vision trop unilatérale du monde : vision qui reposerait sur cette idée du choc inéluctable entre les civilisations. Ce discours est malheureusement de plus en plus courant. À Dakar ou ailleurs, on a pu voir quelles conséquences un tel raisonnement peut avoir sur la manière de concevoir la laïcité ou sur des notions telles que l'universalisme défendu par la République française. Le fait que la dimension religieuse des civilisations ne soit pas nécessairement celle à faire prévaloir lorsque l'on veut favoriser le dialogue est une évidence, sauf à considérer que le choc des civilisations doit se traduire par un choc des ignorances... Pour être plus précis, il semble qu'une vision totalement « otanisée » du monde, où l'unilatéralisme américain deviendrait la règle, exclurait des prises de position telles que celle sur la guerre en Irak. La France avait alors tenu un discours particulier *et* universel, par-delà les gouvernements. Le discours de la France doit ainsi pouvoir s'articuler avec les ambitions de la Francophonie.